

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF131

présenté par

M. Fabrice Brun et M. Descoeur

AVANT L'ARTICLE PREMIER

À l'intitulé de la première partie, substituer aux mots :

« AUX RECETTES ET À L'ÉQUILIBRE »

les mots :

« AU RÉÉQUILIBRAGE ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Article rédactionnel.

Pour faire face aux évolutions démographiques, certains rééquilibrages doivent être effectués afin de pouvoir préserver notre système de retraites par répartition. Outre des mesures fortes sur la politique familiale et la natalité, la disparition progressive des régimes spéciaux pourra donner lieu à ce rééquilibrage, ce qui doit être pointé au sein du titre de cette partie.